



Divorce à l'amiable ancienne lois (2004) non finalisé

Par **gaillardjim**, le **19/01/2010** à **15:43**

Bonjour,

Nous avons entamer une procédure de divorce à l'amiable avec mon ex-femme en 2004, le juge à annoncer la séparation de corps et de bien, mais le deuxième passage devant le juge après la période de conciliation n'a pas été effectué (ancienne loi). Depuis nous avons déménager chacun de notre côté.

Mes questions:

la procédure de divorce et le premier jugement ce sont fait à Draguignan, j'ai déménager à Rennes et mon ex-épouse à Metz, pour finaliser ou reprendre une procédure, devons nous retourner à Draguignan ?

Esque après 6 ans de séparation de corps et de bien, le divorce ne pourrait pas être prononcé automatiquement ?

Quels devoirs avons nous vis à vis de la loi ?

En vous remerciant par avance.

Mr GAILLARD J-M